

# Indicateurs complémentaires au PIB

## Annexe: synthèse de la consultation

Février 2016

## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études et des prévisions sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

### **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél.: +32-2-5077311

fax: +32-2-5077373

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

[www.plan.be](http://www.plan.be)

# Indicateurs complémentaires au PIB

Annexe: synthèse de la consultation

Février 2016

## Table des matières

<b>1. Présentation du processus.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Commentaires reçus .....</b>	<b>3</b>
2.1. Commentaires généraux	3
2.2. Choix des thèmes	5
2.3. Méthode de sélection des indicateurs	6
2.4. Sélection des indicateurs	9
2.5. Présentation des indicateurs	18
2.6. Liste d'indicateurs principaux	18
<b>3. Bibliographie.....</b>	<b>19</b>

## Publications liées

Ce document est une annexe du Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (ICN/BFP, 2016a). Une autre annexe à ce rapport a été publiée, il s'agit d'une banque de données reprenant toutes les données des indicateurs du chapitre 4 du Rapport (ICN/BFP, 2016b).

Ces deux publications sont disponibles sur le site internet du Bureau fédéral du Plan ([www.plan.be](http://www.plan.be)).

# 1. Présentation du processus

La loi du 14 mars 2014 donne pour mission à l'Institut des comptes nationaux (ICN) d'élaborer et de suivre des *"indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie"*. Suivant cette même loi, l'ICN confie au Bureau fédéral du Plan (BFP) le calcul de ces indicateurs complémentaires.

Ce document est une annexe au rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*, qui décrit la méthodologie utilisée pour élaborer cet ensemble d'indicateurs, la liste complète des thèmes et des indicateurs retenus et les évolutions de ces indicateurs (ICN/BFP, 2016a). L'autre annexe à ce rapport est une base de données reprenant l'ensemble des données collectées ICN/BFP, 2016b).

La loi formule plusieurs principes dont il faut tenir compte dans l'élaboration de ces indicateurs; entre autres, leur élaboration doit se faire *"sur la base de la participation des services publics compétents et de la société civile"* (MB, 2014).

Pour mettre en œuvre cette participation, une consultation a été organisée par l'intermédiaire de la Commission interdépartementale du développement durable (CIDDD), pour les services publics compétents, et du Conseil fédéral du développement durable (CFDD), pour la société civile, ainsi que cela a été annoncé en séance plénière de la CIDDD (25 juin 2015) et en Assemblée générale du CFDD (24 avril 2015). Après concertation avec le Secrétariat de la CIDDD et le Secrétariat du CFDD, cette consultation a été organisée en plusieurs étapes.

- 15 septembre 2015: envoi d'un rapport préliminaire à la CIDDD et au CFDD. Ce rapport contenait l'essentiel des travaux réalisés par le BFP: méthodologie, listes complètes de thèmes et d'indicateurs, présentation des données. Une lettre d'accompagnement expliquait l'organisation de la consultation et reprenait 9 questions posées à la CIDDD et au CFDD pour cadrer l'objet de la consultation.
- 21 septembre 2015: séminaire de présentation de ce rapport à la CIDDD et au CFDD. Ce séminaire a été organisé au Bureau fédéral du Plan. Son objectif était de permettre à chacun de comprendre au mieux d'une part, le contenu du rapport envoyé le 15 et d'autre part, le processus de consultation, afin que chacun puisse rédiger ses commentaires en disposant de l'information la plus complète possible.
- 15 et 22 octobre 2015: deux tables rondes ont été organisées, l'une avec la CIDDD, l'autre avec le CFDD, pour préciser et discuter leurs commentaires envoyés au plus tard une semaine avant la table ronde.

Le BFP a tenu compte de ces commentaires (révision du rapport préliminaire, sur la base de la consultation et de la poursuite des travaux par le BFP). Cette annexe au rapport reprend ces commentaires et explique comment ils ont été intégrés dans le rapport, ou s'ils le seront dans une version ultérieure des indicateurs complémentaires, ou, le cas échéant, pourquoi ils n'ont pas repris. Certaines remarques ponctuelles, telles que des fautes de frappe, de grammaire ou de sources, ont bien entendu toutes été prises en compte et ne sont dès lors pas reprises dans les tableaux ci-dessous.

La colonne de gauche des tableaux ci-dessous reprennent les commentaires reçus lors de la consultation. Les commentaires écrits ont été repris tels quels, sauf s'ils contenaient de nombreux exemples qui ont alors été résumés. Certains commentaires oraux ont aussi été résumés. La colonne de droite reprend la

réponse du BFP. A noter qu'une réponse transversale à de nombreux commentaires est liée à l'obligation légale et au choix méthodologique de restreindre le nombre de thèmes et le nombre d'indicateurs par thème.

En termes de réponses, plusieurs membres de la CIDD ont envoyé une contribution écrite individuelle. Lors de la table ronde la majorité des membres de la CIDD ayant envoyé une contribution étaient présents, de même que certains membres n'ayant pas envoyé de contribution écrite. Dans la suite de ce document il sera dès lors mentionné "CIDD" pour désigner une contribution d'un membre de la CIDD.

Le CFDD, quant à lui, a fourni une contribution commune *Projet de rapport "Indicateurs complémentaires au PIB" - Document de synthèse intégrant les points de vue des membres ayant participé au processus de consultation*. Tous les membres du CFDD n'ont pas participé au processus de consultation et de construction de ce texte. Dans la suite de ce document il sera dès lors mentionné "le groupe de membres" pour désigner le groupe des membres du CFDD ayant participé au processus de consultation et à la construction de ce texte. Lors de la table ronde, les membres du CFDD ayant participé à la contribution étaient tous présents. Le groupe de membres était composé de:

- Président du groupe de travail Stratégie: Tom Bauler (Université libre de Bruxelles)
- Membres du CFDD avec droit de vote, et leurs représentants: Antoinette Brouyaux (Associations 21), Cécile De Schoutheete (Inter-Environnement Wallonie), Brigitte Gloire (Oxfam), Nilufer Polat (CGSLB – syndicat libéral), Maggi POPPE (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Expert: Paul-Marie Boulanger (Institut pour un Développement Durable)
- Secrétariat CFDD: Marc Depoortere, Fabrice Dehoux.

Ce rapport est structuré sur la base des questions posées à la CIDD et au CFDD lors de la consultation. Les questions posées sont reprises dans l'encadré 1.

## Encadré 1

Sur les thèmes:

- Q1. Avez-vous d'autres thèmes à suggérer ?
- Q2. Proposez-vous de modifier ou supprimer certains thèmes ?

Sur les indicateurs: la section 3.2.1 du rapport décrit la méthode choisie pour identifier des indicateurs et les critères de qualité auxquels doivent répondre les indicateurs.

- Q3. Avez-vous des commentaires ou des propositions d'amélioration de cette méthode ou de ces critères ?

Pour chacun de ces thèmes, des indicateurs sont proposés en section 3.2.2 du rapport.

- Q4. Proposez-vous d'autres indicateurs existants ? Si oui, quelle en est la source ?
- Q5. Proposez-vous de supprimer des indicateurs ?
- Q6. Quels seraient les indicateurs à développer à l'avenir ?
- Q7. Avez-vous des commentaires sur la présentation des indicateurs (chapitre 4 du rapport) ?

Sur la liste d'indicateurs principaux: la loi demande "*un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux*". Le choix qui a été fait est de celui d'un nombre relativement limité de thèmes (11) et de proposer un indicateur principal par thème.

- Q8. Avez-vous des commentaires sur le choix des indicateurs principaux?
- Q9. Proposez-vous une autre méthode de construction d'une liste d'indicateurs principaux ?

## 2. Commentaires reçus

### 2.1. Commentaires généraux

Cette section reprend les commentaires généraux reçus.

Tableau 1

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	De manière générale, nous soutenons l'approche suivie dans la méthodologie proposée (approche thématique, trois dimensions conceptuelles) et apprécions la qualité du travail effectué.	-
CFDD (écrit)	Le groupe de membres tient à souligner l'importance qu'il accorde à la loi du 14 mars 2014. Il salue donc sa mise en œuvre par la TFDD. Il estime que ce travail doit contribuer de manière essentielle à la politique de développement durable, au suivi démocratique et à la participation de la société civile.	-

Auteur	Commentaires	Réponse
	L'implication de la société civile et du parlement est également accueillie positivement par le groupe de membres, qui est par ailleurs disposé à alimenter le débat parlementaire. Le groupe de membres estime que le débat parlementaire est essentiel pour que l'outil développé soit utilisé en vue de remplir de manière optimale son rôle de suivi de la politique.	
CFDD (écrit)	Le groupe de membres juge par ailleurs le délai qui lui a été donné pour répondre à ce projet de rapport trop court.	Le calendrier de la consultation est rappelé ci-dessus.
CFDD (écrit)	<p>Le groupe de membres apprécie avoir été associé à ce processus de consultation, qui constitue à ses yeux une première étape fondamentale vers une participation à part entière, et espère pouvoir être impliqué annuellement dans un cycle de révision/amélioration du processus.</p> <p>Le groupe de membres estime néanmoins qu'une implication dès le début des travaux aurait été absolument nécessaire, notamment pour élaborer le processus et la méthode de travail en mode collaboratif. Le processus linéaire de consultation tel qu'il est proposé ne permet pas à la société civile d'intervenir pleinement dans la construction des indicateurs, certains choix étant déjà établis (par exemple le choix de ne pas utiliser d'indicateurs composites). Par ailleurs, afin de rendre cette participation plus inclusive, le CFDD pourrait jouer un rôle de plateforme en vue de regrouper d'autres organes consultatifs (par exemple le Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes) dans le cadre de travaux futurs.</p>	<p>Un processus consultatif plus ambitieux est envisageable, mais il faut tenir compte du fait qu'un tel processus demanderait des moyens supplémentaires, tant financiers qu'en personnes.</p> <p>La conclusion du chapitre 2.7 du Rapport explique pourquoi les indicateurs synthétiques ne sont pas retenus à ce stade, mais pourraient l'être dans de prochaines éditions, en fonction de progrès méthodologiques.</p>
CIDD (TR <sup>1</sup> )	Un texte supplémentaire à la fin (recommandations/conclusions) sur les défis sociétaux, à destination du parlement pourrait être utile afin que ce dernier puisse réagir. Ces recommandations pourraient identifier des champs sociétaux actuellement non couverts par des indicateurs afin qu'il y ait une demande d'élaborer ces statistiques.	<p>Le chapitre 3 du Rapport présente la liste des thèmes retenus et la compare à d'autres listes utilisées dans des travaux internationaux.</p> <p>Pour chaque thème, la sélection des indicateurs retenus est expliquée. En outre, des d'indicateurs en cours de développement ou à développer à l'avenir sont suggérés pour de prochaines éditions.</p>
CIDD (TR)	Mettre nettement plus l'accent sur le caractère moins normatif de ce travail par rapport aux travaux existants (SDG, IDD...). Les travaux sur le développement durable partent d'objectifs, puis choisissent des indicateurs pour mesurer si on les atteint, ce qui n'est pas le cas dans cette publication.	La démarche suivie dans ce rapport est effectivement moins normative qu'une approche de développement durable. Néanmoins, des objectifs issus de stratégies de développement durable ou d'autres textes pertinents sont attachés à la plupart des indicateurs sélectionnés. Ces objectifs sont mentionnés au chapitre 4 du Rapport. Les travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB sont développés en synergie avec ceux sur les indicateurs de développement durable.

<sup>1</sup> TR = Table ronde

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Concernant la revue des travaux internationaux récents, ne faudrait-il pas être encore plus explicite sur les raisons sous-jacentes à la sélection des travaux présentés ? Cela devrait permettre d'éviter toute mauvaise interprétation (à savoir le fait que la sélection soit considérée comme partielle au détriment des indicateurs complémentaires au PIB de type composite). De plus, la référence à la communication de la CE qui prône des "indicateurs environnementaux et sociaux de type synthétique" pourrait peut-être être complétée pour les mêmes raisons.	L'introduction au chapitre 2 du Rapport, complétée suite à la consultation, explique les raisons de cette sélection. La conclusion de ce chapitre (2.7) explique pourquoi les indicateurs synthétiques ne sont pas retenus à ce stade, mais pourraient l'être dans de prochaines éditions, en fonction de progrès méthodologiques.

## 2.2. Choix des thèmes

Cette section reprend les commentaires reçus en réponse aux questions 1 et 2 de l'encadré 1.

**Tableau 2**

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	Séparer Environnement et Climat à l'instar de ce qui est proposé par CEE-ONU, CBS, VLT, TFDD. Le thème "environnement et climat" recouvre en effet beaucoup d'enjeux différents. La CIDD et des membres du CFDD proposent d'élargir la liste des thèmes en ajoutant des thèmes spécifiques pour la qualité de l'air, de l'eau et du sol.	Suite à la consultation, les thèmes ont été réorganisés: Environnement, Climat et énergie et Ressources naturelles. Subdiviser le thème Environnement en qualité de l'air, de l'eau et des sols aurait par contre été trop détaillé et contradictoire avec le choix de limiter le nombre de thèmes.
CIDD (TR)	Deux thèmes supplémentaires pourraient être repris: logement et agriculture.	Ces thèmes n'ont pas été repris notamment pour garder un nombre limité de thèmes et parce que ces thèmes sont relatifs à des compétences régionales.
CFDD (écrit)	Parallèlement à la prise en compte de la dimension du genre au moyen des ventilations, des membres souhaiteraient ajouter un thème supplémentaire, à savoir l'égalité des sexes. Concernant cette dimension du genre, le groupe de membres propose de reprendre au minimum tous les indicateurs de genre des SDG's, mais également de distinguer par sexe tous les indicateurs pour lesquels c'est pertinent. De plus, ce thème genre devrait comprendre des indicateurs reflétant les sujets suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation h/f à la prise de décision dans divers domaines en à divers niveaux politiques (ex. pouvoir exécutif et législatif, entreprises cotées en bourse, syndicats et organisations des employeurs ...).</li> <li>- Revenu, moyens en capacités h/f.</li> <li>- Combinaison travail et famille (ex. temps moyen par semaine consacré au travail rémunéré et non rémunéré, participation à la vie sociale, soin aux personnes nécessitant des soins...).</li> <li>- Violence et violence sexuelle dans la sphère publique et privée (ex. violence entre partenaires selon la gravité et le type de violence, victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle, mariages forcés...).</li> </ul>	Il a été choisi de mettre en évidence les inégalités hommes - femmes dans tous les thèmes où cela était pertinent et possible, plutôt que de traiter la question séparément et ceci pour mettre l'accent sur le caractère transversal de ces inégalités Un résumé des observations est également repris dans le chapitre 5 du Rapport. De nombreux indicateurs supplémentaires ont été proposés afin de montrer toute l'étendue de la question des inégalités hommes-femmes, mais ils ne sont encore, en règle générale, qu'à l'état de projets. Au mieux, les données pour ces indicateurs n'ont été récoltées qu'une ou deux fois, dans des études ponctuelles. Des ventilations supplémentaires ont été ajoutées après la consultation.

Auteur	Commentaires	Réponse
CFDD (écrit)	Ajouter un thème "gouvernance et participation" comprenant des indicateurs reflétant les sujets suivants: le taux d'usage de l'analyse d'impact de la réglementation ; le nombre d'incohérences relevées dans le monitoring de la mise en place de la cohérence des politiques pour le développement; la mise en place (et l'application) de règles présidant l'indépendance des mandataires publics et des fonctionnaires par rapport aux intérêts privés et leurs dialogues; la séparation au sein des acteurs non gouvernementaux entre ceux représentant un secteur à but lucratif et ceux représentant l'intérêt général ou un secteur à but non lucratif; les aspects participatifs (qualité et fréquence du dialogue avec la société civile).	Le thème "Vie en société" contient entre autres des indicateurs relatifs à ce sujet. Les indicateurs proposés ici n'ont pas été repris, à la fois pour garder un nombre limité d'indicateurs et parce que la plupart de ces indicateurs sont à développer.

### 2.3. Méthode de sélection des indicateurs

Cette section reprend les commentaires reçus en réponse à la question 3 de l'encadré 1.

**Tableau 3**

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	<p>La CIDD et le groupe de membres du CFDD demandent que les travaux soient réorientés et renforcés afin d'être cohérents avec les processus en cours liés aux indicateurs aux autres niveaux politiques, dont entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau international: le 'Global Indicator Framework' pour le suivi des SDG's qui devrait être finalisé en mars 2016 et approuvé par la UN Statistical Commission;</li> <li>- au niveau européen: le système de rapportage de la Stratégie Europe 2020 et les stratégies ou feuilles de route liées;</li> <li>- au niveau fédéral: la mise à jour des indicateurs de développement durable (<a href="http://www.indicators.be">www.indicators.be</a>) et la rédaction du rapport fédéral de développement durable; le rapportage sur le suivi de la Vision stratégique fédérale à long terme de DD ; et les SDG's et leur mise en œuvre au niveau fédéral;</li> <li>- au niveau régional: les travaux en cours sur les indicateurs complémentaires au PIB (IWEPS) et les indicateurs de développement durable (Département Développement Durable).</li> </ul> <p>Selon le groupe de membres, cette mise en cohérence doit cependant être faite en veillant à ce que l'adéquation des indicateurs à leur objectif particulier soit une priorité.</p>	<p>Le chapitre 1 du Rapport évoque les synergies et les cohérences à développer entre les différents travaux liés aux indicateurs. Le BFP est informé de ces travaux et en tiendra compte pour préparer les mises à jour des indicateurs complémentaires au PIB.</p> <p>Il a toutefois été choisi de ne pas approfondir ce sujet dans ce rapport, en particulier parce que ce sujet est amené à évoluer dans les mois qui viennent suite à la publication de la liste d'indicateurs de suivi des SDG et que ces indicateurs vont influencer les travaux menés à tous les niveaux.</p>

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	<p>Des concepts à la base du développement durable sont ceux de "besoin", du respect des droits et du genre. Ceux-ci n'apparaissent pas clairement dans la démarche de la TFDD; le groupe de membres propose donc d'intégrer ces concepts. De même, le passage de la satisfaction des besoins au bien-être n'est pas vraiment expliqué.</p> <p>Concernant ce concept de besoin, des indicateurs en termes relatifs devraient parfois être accompagnés d'indicateurs en termes absolus. Dans le projet de rapport, la mobilité est par exemple mesurée par des parts modales; le groupe de membres estime que le trafic total (le besoin de mobilité) doit également être pris en compte.</p>	<p>Il existe des visions différentes quant à la manière dont les concepts tels que ceux de bien-être, besoins et droits doivent être définis de façon explicite ou mesurés par des indicateurs quantitatifs. L'approche suivie dans ce rapport est d'identifier et de mesurer un ensemble de facteurs déterminants du bien-être et du développement.</p> <p>En ce qui concerne la mobilité, un indicateur sur le trafic total n'a pas été retenu, car le concept de "besoin de déplacement" est difficile à définir et ne correspond pas nécessairement au total des déplacements.</p>
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	<p>Le groupe de membres est satisfait de constater que les aspects inter- et intra-générationnels du développement durable aient été pris en compte lors de l'élaboration des thèmes et indicateurs, et ce via la distinction entre les dimensions "Ici et maintenant", "Plus tard" et "Ailleurs". Néanmoins, il déplore que ces dimensions ne soient pas approchées de manière plus intégrée et systémique. Les liens de causalité permettant des arbitrages politiques ne sont ainsi pas identifiables.</p> <p>De plus, actuellement, les dimensions "Ailleurs" et "Plus tard" sont très peu présentes au niveau des différents thèmes. De même, la transversalité "genre" ainsi que le volet Nord/Sud ne sont ni assez présents, ni assez développés dans les différents indicateurs.</p>	<p>La structuration des indicateurs dans ces trois dimensions a été revue après la consultation (voir tableau 21 du rapport principal). 34 indicateurs sont reliés à la dimension "Plus tard" et 8 à la dimension "Ailleurs".</p> <p>Le genre est abordé de manière transversale par la ventilation de 20 indicateurs, répartis dans cinq thèmes. Un résumé des observations est également repris dans le chapitre 5 du Rapport.</p> <p>Le volet Nord/Sud est peu développé, notamment parce qu'il n'est pas explicitement mentionné dans la mission définie par la loi.</p>
CFDD (écrit)	<p>Pour les indicateurs dont l'objectif est d'établir des comparaisons entre pays, le rapport annuel devrait alors présenter ces indicateurs pour les différents pays pour lesquels la comparaison est jugée pertinente.</p>	<p>Les comparaisons avec d'autres pays seront incluses dans la prochaine édition du rapport.</p>
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	<p>Dans la mesure du possible, la CIDD et le groupe de membres du CFDD propose que si des indicateurs sont accompagnés d'une norme ou d'un objectif visé par la Belgique, ceux-ci soient mentionnés.</p>	<p>Ces objectifs sont mentionnés pour chaque indicateur au chapitre 4 du Rapport chaque fois que c'est pertinent.</p>
CFDD (écrit)	<p>Le groupe de membres estime que complémentaires à ces objectifs, la communication et la sensibilisation des citoyens devraient être pris en compte pour faire progresser la société vers un développement durable. Le groupe de membres propose ainsi que les indicateurs soient mis en valeur sur un site internet, et qu'une sensibilisation des citoyens et plus particulièrement des étudiants soit mise en place.</p> <p>L'utilisation de pictogrammes, évaluant l'évolution de ces indicateurs, pourrait également favoriser la lisibilité des résultats.</p>	<p>Les indicateurs sont regroupés dans un tableur disponible sur le site du BFP <a href="http://www.plan.be">www.plan.be</a>. Un communiqué de presse a également été diffusé. D'autres actions de communications seront considérées notamment en fonction des moyens disponibles.</p> <p>Les évaluations de l'évolution des indicateurs faites dans la synthèse (chapitre 5 du Rapport) devant être interprétée avec beaucoup de prudence, il n'a pas semblé pertinent de les traduire sous formes de pictogrammes.</p>
CIDD (TR) et CFDD (écrit)	<p>Lors du choix des indicateurs, une évaluation positive ne peut pas être un critère de choix sous peine de perdre de vue des problématiques positives qui nécessitent encore des efforts.</p> <p>Pour la CIDD et le groupe de membres du CFDD, il est plus logique d'établir dans un premier temps une liste d'indicateurs plus étendue, et de la limiter par la suite si l'on constate que certains de ces indicateurs ne sont pas utiles ou pertinents, plutôt que de commencer par une liste restreinte.</p>	<p>Les critères de sélection utilisés sont précisés au chapitre 3 du Rapport. Le nombre d'évaluations positives n'en fait pas partie.</p> <p>Même s'ils n'apparaissent pas explicitement, de nombreux indicateurs ont été considérés lors de la préparation de ce travail, notamment grâce aux travaux antérieurs du BFP et aux travaux d'autres institutions, par exemple ceux cités au chapitre 2 du Rapport.</p>

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	La CIDD et le groupe de membres du CFDD demandent que plus d'attention soit portée aux indicateurs composites. Des indicateurs composites peuvent permettre de relier les trois dimensions du développement durable, mais également de mettre en évidence des interactions entre les thèmes. Ils présentent aussi un intérêt en termes de débat public.	La conclusion du chapitre 2 du Rapport (2.7) explique pourquoi les indicateurs synthétiques ne sont pas retenus à ce stade, mais pourraient l'être dans de prochaines éditions, en fonction des progrès méthodologiques.
CFDD (écrit)	Pour le groupe de membres, une place spécifique devrait être accordée à des indicateurs transversaux, pour refléter des aspects tels que les inégalités. De même, des indicateurs reflétant les externalités devraient également être développés. De manière générale, des indicateurs reflétant les causes des problèmes doivent être mis en relation avec des indicateurs reflétant leurs conséquences pour qu'apparaissent les liens de causalité.	Le rapport interquintile de revenu est utilisé comme indicateur d'inégalité de revenu. En outre, de nombreux indicateurs sont ventilés suivant des catégories pertinentes de la population. En ce qui concerne les liens de causalité, ceci demanderait de développer un modèle systématique de la société qui relie toutes les grandeurs suivies par ces indicateurs. C'est un programme de recherche ambitieux qui n'est pas prévu dans le cadre de ce rapport.
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	Le fait que certaines données ne soient pas encore disponibles ne devrait pas être un argument pour ne pas retenir un indicateur. Si un indicateur est pertinent, la collecte des données nécessaires à son établissement devrait pouvoir être réalisée au moins à moyen/long terme. Pour certains indicateurs particuliers, la Belgique pourrait même jouer un rôle de pionnier.	Des indicateurs à développer sont proposés au chapitre 3 du Rapport.
CIDD (écrit)	Pour chaque indicateur à développer, il faut une priorisation <i>ex ante</i> en concertation constante avec les producteurs des statistiques de base. Avec un tel système de concertation, des indicateurs prioritaires et faisables peuvent être formulés et il est possible d'éviter que des organes de coordination tel que le comité de coordination ou plus tard l'ISS ne discutent inutilement.	Le BFP travaille avec les autres producteurs de statistiques pour exploiter au mieux les données disponibles.
CFDD (écrit)	Le groupe de membres estime que pour permettre une interprétation fiable des indicateurs et de leur évolution, ceux-ci devraient à chaque fois être accompagnés de données techniques, détaillant la méthodologie d'échantillonnage dans le cas d'enquêtes. De plus, pour ces derniers, une évaluation indépendante de la qualité devrait être réalisée, par exemple sous la forme d'un examen par les pairs (peer review).	Cette demande pertinente sera considérée pour les prochaines éditions des indicateurs complémentaires, en fonction des moyens disponibles. Dans de nombreux cas, les organisations produisant les indicateurs repris dans l'ensemble d'indicateurs complémentaires fournissent cette information. Le lecteur est renvoyé à ces sources de données.
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	Le groupe de membres apprécie que de nombreux indicateurs soient ventilés par sexe, âge et niveau d'éducation. La CIDD souligne que tous les indicateurs ne sont pas ventilés en fonction de l'âge, du sexe, du type de formation et/ou du niveau socio-économique, et plus spécifiquement "par catégorie de revenu au sein de la population ..." (voir loi) alors que ceci semble apporter des informations intéressantes. Ce n'est pas encore fait pour tous les indicateurs où ce serait pertinent, le plus souvent car il manque les statistiques de base à cet effet ou car celles-ci ne permettent pas la désagrégation nécessaire. Pour tous ces indicateurs il faudra tester préalablement si, quand et sous quelles conditions la ventilation demandée est possible dans la production statistique courante.	Le constat fait ci-contre est pertinent. Pour de nombreux indicateurs, il n'est toutefois pas possible actuellement de savoir si, quand et sous quelle condition les ventilations seront disponibles.
CIDD (écrit)	La méthode est assez robuste. Mais il faudra trouver le juste équilibre entre les différents critères de qualité (pertinence, précision, rapidité,...), la disponibilité des statistiques de base, le coût etc.	-

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Préférer des indicateurs comparables basés sur des données de rapportage international et du système statistique européen.	C'est un des critères utilisés pour la sélection des indicateurs (voir point 3.2.1 du Rapport).
CIDD (écrit)	Supprimer des indicateurs, lorsqu'ils sont moins pertinents par rapport à une analyse classique du PIB, notamment tout indicateur qui serait corrélé au PIB. En outre, des indicateurs qui ne sont pas ou plus pertinents en Belgique - car éloignés d'une limite de non soutenabilité - peuvent être supprimés et/ou remplacés par des indicateurs pour lesquels nous sommes dans le rouge, visiblement non soutenables (PM2.5) car nous atteignons pour ces indicateurs les limites admissibles identifiées dans les règlements européens.	La corrélation au PIB ne peut pas être un critère de non-sélection d'indicateur, car de nombreux indicateurs sont corrélés au PIB, sans que la causalité puisse être établie ou rejetée. Certains indicateurs ont atteint, voire dépassé, leur objectif. Néanmoins, leur évolution doit continuer à être suivie, car cette évolution pourrait s'inverser et les objectifs pourraient évoluer.
CIDD (TR)	Ce qui est important c'est de mesurer ce qui risque de poser un problème et non de tout mesurer.	L'objectif de la sélection des thèmes et des indicateurs est d'identifier et de mesurer un ensemble de facteurs déterminants du bien-être et du développement.
CIDD (écrit)	Les indicateurs devraient être nationaux et pas nécessairement purement fédéraux. C'est déjà le cas au niveau de la biodiversité.	Les indicateurs concernent l'ensemble de la Belgique et dans de nombreux cas touchent à des sujets qui concernent tant des compétences fédérales que régionales ou communautaires.

## 2.4. Sélection des indicateurs

Cette section reprend les commentaires reçus en réponse aux questions 4 à 6 de l'encadré 1.

### 2.4.1. Bien-être subjectif

Aucune proposition n'a été faite pour ce thème.

### 2.4.2. Niveau de vie et pauvreté

**Tableau 4**

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Il est écrit à plusieurs reprises que l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est utilisé depuis le début des années 2000, ce qui est vrai pour le risque de pauvreté monétaire mais pas pour le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, qui a été proposé pour la stratégie EU 2020 établie en 2010.	Dans la description de l'indicateur sur la pauvreté ou l'exclusion sociale, il a été spécifié que cet indicateur a été développé dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Il y est également souligné que l'indicateur sur le risque de pauvreté, qui est un sous-indicateur de l'indicateur sur le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, a déjà été utilisé précédemment, à savoir depuis 2000.
CIDD (écrit)	Concernant une ventilation selon le sexe, il faut faire remarquer que, pour tous les indicateurs venant de SILC, cette ventilation est difficile à interpréter, car elle ne reflète que la situation des personnes isolées. En effet, les revenus utilisés pour les indicateurs sont comptabilisés au niveau du ménage, ce qui a pour effet de gommer les inégalités de revenus intra-ménages, et donc de fausser les comparaisons selon le genre.	L'indicateur sur le risque de pauvreté n'est plus ventilé selon le sexe, parce qu'en effet, une telle ventilation rend uniquement compte de la situation des isolés.

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Écart salarial entre les hommes et les femmes: c'est indicateur ne peut être utilisé que pour des comparaisons entre salariés, c'est-à-dire un public-cible nettement plus réduit que celui visé par les indicateurs de pauvreté en général. On peut dès lors se demander si cet indicateur est pertinent parmi les indicateurs de pauvreté.	Cet indicateur se concentre en effet sur un seul aspect, à savoir les inégalités basées sur le sexe dans les revenus du travail rémunéré, qui, avec d'autres aspects, influence le problème de la pauvreté de manière générale. Si la remarque suggère que cet indicateur est davantage à sa place dans un autre thème, à savoir le travail, il est à noter qu'une note de bas de page mentionne que cet indicateur aurait également pu être abordé dans le contexte du thème 'travail'. Dans une version ultérieure du rapport, il pourra être mieux expliqué que certains indicateurs, tels que celui-ci, touchent plusieurs thèmes.
CIDD (écrit)	Consommation finale des ménages: Comment le nombre croissant de familles/ménages monoparentaux est-il pris en compte? Ces ménages sont de plus, beaucoup plus exposés au risque de pauvreté. Cette situation n'est également pas neutre du tout du point de vue "genre". Or dans ce thème, le genre est repris sous forme des différences de salaire mensuel ou annuel entre hommes et femmes mais dans beaucoup de ménages monoparentaux, le chef de famille ne travaille pas (voir rapport pauvreté de la région bruxelloise, par exemple).	Les indicateurs sur le risque de pauvreté, la faible intensité de travail et la privation matérielle sévère ont été ventilés selon le type de ménage, dont les familles monoparentales.
CFDD (écrit)	Des membres estiment que la consommation des ménages devrait permettre de distinguer la consommation "minimale" nécessaire à la satisfaction des besoins de base (logement, énergie...) de la consommation totale (l'idée est de faire la distinction entre la consommation (ou les dépenses) contrainte(s), c'est-à-dire les dépenses obligatoires à cause de contrats (ex: loyers, prêts hypothécaires...) ou d'abonnements en cours (énergie, eau...) ou liées à l'exercice d'une profession (y compris mobilité) de la consommation "discrétionnaire", de celle qui relève davantage des choix personnels).	Il existe différentes méthodes pour déterminer cette "consommation minimale". Une recherche plus approfondie est nécessaire pour en venir à un consensus scientifique et social sur la manière la plus appropriée pour en assurer le suivi.
CIDD (TR)	Le S80/S20 ne tient pas compte du décile de revenu le plus bas. Or refléter la situation des plus pauvres est plus important que de refléter les inégalités car ces dernières reflètent surtout les fluctuations des plus riches. L'idéal serait d'avoir un indicateur sur les 1% les plus pauvres, même si actuellement on n'a des données que sur les 1% les plus riches.	Naturellement, le S80/S20 ne tient pas compte du dernier décile (ou percentile), mais c'est justement un avantage parce que le percentile le plus bas (ainsi que le plus élevé) fluctue souvent fortement. Le S80/S20 gomme ces fluctuations en prenant le quintile. Abstraction faite de cela, l'indicateur sur le risque de pauvreté décrit la situation de la population ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Sur la base des données disponibles, il s'agit d'environ 15% de la population en Belgique ou en d'autres termes le premier décile et la première moitié du deuxième décile. Il reste néanmoins indubitablement nécessaire de faire de la recherche quant à la situation des plus pauvres dans notre société.
CIDD (écrit)	Pourquoi ne pas avoir repris les indicateurs de suivi de la VLT 2050 tels que la part de la population en dessous du seuil de pauvreté (avec une attention spécifique pour certains groupes cibles comme les familles monoparentales) ou l'endettement des ménages?	Les deux indicateurs et les ventilations y afférentes sont repris.

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit et TR)	Ajouter un indicateur pour la mesure des inégalités, par exemple les inégalités en matière de patrimoine.	Le S80/S20 avait déjà été repris, mais des séries temporelles sur les inégalités de patrimoine ne sont pas disponibles. De tels indicateurs peuvent être développés.
CFDD (écrit)	Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: la qualité du cadre de vie (qualité du logement, exposition aux nuisances et pollution, espaces verts...); le bien-être/bonheur comme le <i>Happy Planet Index</i> ; la progressivité des revenus; les inégalités, via p.ex. le BIP 40 (baromètre des inégalités et de la pauvreté en France); la provenance des revenus (allocations de chômage, revenu minimum d'insertion...); le revenu d'intégration social (h/f); le patrimoine; l'endettement des ménages (ex : nombre de ménages en règlement collectif de dette).	Des indicateurs sur le revenu d'intégration, le surendettement et les inégalités (plus particulièrement les inégalités de revenu) sont repris. Les autres indicateurs ne sont pas repris car il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème.

### 2.4.3. Travail et temps libre

Tableau 5

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	La ventilation pour des personnes issues de l'immigration ou selon la nationalité peut être utile en plus du genre et du niveau d'éducation.	Le taux d'emploi des Belges, celui des citoyens de l'UE (à l'exclusion des Belges) et celui des non-citoyens de l'UE ainsi que la différence entre le taux d'emploi des Belges et celui des non-citoyens de l'UE sont repris.
CIDD (écrit)	Travail à temps partiel involontaire: cet indicateur, construit à partir de l'enquête sur les forces du travail, peut poser des problèmes pour des comparaisons dans le temps (les questions ont été modifiées plusieurs fois) et au niveau international (certaines questions ne sont utilisées que pour un usage national mais les réponses à ces questions peuvent influencer les réponses données pour les questions de l'enquête européenne).	Cette clarification méthodologique est mentionnée dans la définition de la fiche. Une comparaison internationale n'a pas été réalisée.
CIDD (TR)	Pour des chercheurs d'emplois il n'est pas aisé de trouver des offres d'emploi adéquates. Quel futur pour des personnes faiblement qualifiées?	Les indicateurs sur l'emploi et le chômage sont ventilés selon le niveau de formation.
CIDD (écrit)	Temps libre: on fait référence à des questions posées dans SILC sur le temps de loisirs mais cette question n'a été posée qu'une seule fois (EU-SILC 2013). Il n'y a pas de certitude au jour d'aujourd'hui que cet indicateur pourra être calculé sur une base régulière.	Depuis la publication du rapport intermédiaire, les résultats d'une 3 <sup>e</sup> enquête de Statistics Belgium (permettant de ne pas utiliser EU-SILC) sur l'utilisation du temps en Belgique ont été publiés et donc utilisés pour cette publication.
CIDD (écrit)	Ajouter un indicateur visant à mesurer la qualité des emplois et un indicateur sur le pourcentage de travailleurs pauvres, ainsi qu'avec le thème international "decent work" et le SDG n°8.	L'indicateur sur le risque de pauvreté est ventilé selon le statut socioprofessionnel, dont les travailleurs. Actuellement, il n'est pas clair quel est l'indicateur le plus approprié pour décrire le concept de <i>decent work</i> dans le contexte belge. Une analyse plus approfondie est indubitablement nécessaire, mais la liste d'indicateurs mentionne déjà certains aspects de la qualité du travail comme le stress.

Auteur	Commentaires	Réponse
CFDD (écrit)	Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: taux d'activité (h/f); taux d'activité à temps partiel (h/f) et nombre moyen d'heures de travail prescrites par semaine (h/f); nombre et part (h/f) par secteur d'emploi (de manière globale, et pour les positions dirigeantes); croissance de l'emploi, proportion de personnes ayant des contrats précaires, un indicateur sur la qualité des emplois	Des indicateurs sur l'emploi, le travail à temps partiel non voulu (ventilés selon le sexe) et le temps libre étaient déjà repris. Les autres indicateurs proposés n'ont pas été repris, car il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème. En outre, il n'y a pas toujours un consensus sur la méthode la plus appropriée.

#### 2.4.4. Santé

Tableau 6

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Pour l'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé, la source indiquée est Eurostat qui ne dispose pas des données pour ventiler ces indicateurs par niveau d'éducation. Ce travail devrait être effectué par Statistics Belgium pour l'espérance de vie et par l'Institut de Santé publique pour l'espérance de vie en bonne santé, mais cela nécessiterait une étude de faisabilité.	La source Eurostat indiquée au tableau 8 correspond à l'espérance de vie (données totales). La source pour l'espérance de vie ventilée selon le niveau d'éducation est <i>European Health &amp; Life Expectancy Information System</i> , ce qui est renseigné au chapitre 4 du Rapport, sous le graphique présentant ces données.
CIDD (écrit)	Le thème fait référence aux déterminants de la santé dont l'environnement, mais aucun des indicateurs proposés pour le moment n'est un indicateur direct "environnement-santé". Suggestions possibles: mortalité liée aux vagues de chaleur, maladies pulmonaires et particules fines/NOx dans l'air.	Certains de ces indicateurs existent, mais il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème. De plus, les émissions de certains de ces polluants étaient reprises, leur évolution informe donc indirectement sur la santé.
CIDD (écrit)	Un autre déterminant de la santé est l'alimentation (consommation quotidienne fruits et légumes, consommation quotidienne de viande).	L'indicateur existe, il fait partie des indicateurs de développement durable (voir <a href="http://www.indicators.be">www.indicators.be</a> ), mais il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème. Le choix s'est donc porté sur le tabac et l'obésité (ce dernier est en partie lié aux comportements alimentaires).
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	Pourquoi ne pas avoir repris les indicateurs de suivi proposés dans la VLT 2050 (taux de mortalité par sexe, âge et catégories socio-économiques lié : aux maladies cardiovasculaires, cancers, diabète et maladies respiratoires chroniques). Autres indicateurs possibles: évolution des cas de démence; DAILY Disability-Adjusted Life Year (DALY); indicateur Nord/Sud pour ce thème (ex. budget coopération au développement belge allant vers projets de santé publique, financement belge via FAO). Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: droits sexuels et reproductifs et santé (accès et utilisation de contraceptifs, nombre d'avortements par groupe d'âge et par 100 grossesses, VIH/SIDA par mode de transmission et âge, mutilations génitales, accès aux informations sexuelles de qualité - par canal d'information); la prévalence des cancers chez les enfants; l'anorexie (h/f).	Certains de ces indicateurs existent, mais il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème.

## 2.4.5. Education et formation

Tableau 7

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Plutôt que la "Formation continuée", il serait souhaitable d'utiliser la dénomination "Formation tout au long de la vie" qui est la plus couramment utilisée par les experts.	Le changement a été fait.
CIDD (écrit)	Un indicateur sur la qualité de l'enseignement ne serait-il pas également intéressant à suivre peut-être via le suivi de l'enquête PISA notamment.	Cet indicateur n'existe pas au niveau belge sous la forme d'un chiffre unique, mais il est calculé par chacune des communautés.
CFDD (écrit)	Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: nombre et pourcentage de diplômés en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (h/f); nombre et pourcentage de diplômés dans les disciplines des soins de santé (h/f); personnel académique par niveau et par domaine d'étude (h/f).	Cet indicateur pourrait être calculé dans le futur, mais les données seront difficiles à réunir au niveau belge.

## 2.4.6. Vie en société

Tableau 8

Auteur	Commentaires	Réponse
CFDD (écrit)	L'indicateur "Participation aux élections" semble peu pertinent aux yeux de membres, étant donné le caractère obligatoire du vote en Belgique; l'existence de canaux participatifs pourrait avantageusement le remplacer.	À la p. 32, le rapport mentionne que la <i>Participation aux élections</i> n'est pas appropriée pour procéder à des comparaisons internationales en raison du vote obligatoire en Belgique, mais bien pour décrire l'évolution en Belgique au fil du temps.
CFDD (écrit)	Des membres proposent d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: les enjeux de justice et de respect des droits ratifiés dans des conventions et traités internationaux; la confiance en la justice; la violence; l'insécurité (condamnations, prévenus et victimes par type de délit); dénonciations de délits (le tout h/f); droits de séjour par statut (réfugié, regroupement familial, permis de travail); suicides (h/f).	Il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème dans cet ensemble.

## 2.4.7. Environnement et climat

Tableau 9

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Les indicateurs environnement et climat peuvent-ils être liés au code postal (il y a une grande différence entre la ville et la campagne) et au revenu des habitants? De cette façon la pollution peut être liée à l'exclusion sociale. Des indicateurs de santé peuvent-ils être liés aux deux précédents?	Ce niveau de détail est trop élevé pour le cadre de travail considéré.

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Les deux indicateurs repris pour le climat ne reflètent qu'une partie de la thématique (atténuation) et n'abordent pas la capacité à gérer les impacts des changements climatiques (adaptation). Des indicateurs traduisant la résilience aux changements climatiques devraient également être recherchés, ce qui permettrait également d'être plus en phase notamment avec la vision à long terme de développement durable et les SDGs.	En ce qui concerne l'adaptation, de nombreuses recherches sont en cours, mais il n'est pas possible à ce stade d'avoir un ou deux indicateurs qui synthétisent ce sujet.  Il est difficile de définir des indicateurs concrets pour mesurer le concept de résilience. Aucun indicateur n'a d'ailleurs été proposé. Le BFP suivra les travaux de recherche dans ce domaine.
CIDD (écrit)	Une publication par l'agence EU de l'environnement du rapport <i>Monitoring, reporting and evaluation of adaptation at national level - Lessons from across Europe</i> est attendue pour début 2016.	-
CFDD (écrit)	L'indicateur <i>Consommation de pesticides agricoles</i> devrait être remplacé par l'indice de fréquence de traitement par culture qui mesure mieux la dépendance de l'agriculture aux intrants.	La toxicité de chaque pesticide est un meilleur indicateur que la consommation et le BFP suit les travaux en cours à ce sujet.
CIDD (écrit)	Un indicateur visant à mesurer l'empreinte carbone permettrait, dans le contexte d'une économie mondialisée, de tenir compte des émissions liées aux biens et services consommés.	Les recherches sont en cours, entre autres au BFP, pour développer des indicateurs d'empreinte.
CFDD (écrit)	Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: les quatre empreintes (eau, terre, matières et carbone); contaminants dans l'air, l'eau et les sols.	Les recherches sont en cours, entre autres au BFP, pour développer des indicateurs d'empreinte.

## 2.4.8. Ressources naturelles et énergie

Tableau 10

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Un membre de la CIDD a apprécié le fait que les indicateurs de ressources naturelles et d'énergie ne sont pas des indicateurs d'intensité.	-
CIDD (écrit)	Il est mentionné que " <i>La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique...</i> ". Ceci sous-entend que les matières nécessaires pour la fabrication de tout bien importé en Belgique sont comptabilisées, ce qui n'est pas le cas.	Le texte du rapport a été ajusté pour tenir compte de cette remarque.
CFDD (écrit)	L'indicateur "consommation intérieure de matières totale" renseigne mal sur l'impact de la Belgique sur l'évolution des stocks de matières premières. Certaines ressources critiques ne sont en effet pas consommées en grande quantité (par exemple les terres rares). Par ailleurs, il faudrait mettre la consommation en regard avec la disponibilité de la ressource. Pour la biomasse, il serait intéressant de comparer la consommation intérieure avec la production intérieure.	Ce niveau de détail est trop élevé pour le cadre de travail considéré.
CIDD (écrit)	Il serait intéressant de mesurer la sécurité énergétique (diversification des sources d'énergie, volatilité des prix, etc.).	Un indicateur de dépendance énergétique a été ajouté.
CIDD (écrit)	En ce qui concerne les déchets recyclés, il serait intéressant, à terme, de pouvoir distinguer ceux qui sont réutilisés dans un processus de production de ceux qui sont valorisés autrement (SDG 12).	Ceci n'est pas possible avec les données actuellement disponibles.

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (TR) CFDD (écrit)	<p>Les indicateurs doivent évaluer notre pression, via notre consommation, sur l'épuisement de ressources mondiales critiques (CO<sub>2</sub> et climat, lien entre importations et biodiversité, en particulier). Le Bureau fédéral du Plan devrait étudier la faisabilité du calcul de l'origine ultime majoritaire de nos importations les plus problématiques (soja, huile de palme) de manière à identifier l'endroit où portent ces empreintes (empreinte écologique, empreinte eau, empreinte carbone).</p> <p>La même méthode devrait évaluer l'origine ultime de nos consommations indirectes majeures les plus problématiques sur le plan social (café, cacao, coton, coltan, phosphates, etc). Il s'agirait alors de construire une "empreinte sociale" et une "empreinte environnementale".</p> <p>Il faudrait prendre des indicateurs axés sur le point de vue du consommateur / de la demande et non pas seulement axé sur le point de vue territorial comme c'est le cas actuellement.</p>	Les recherches sont en cours, entre autres au BFP, pour développer des indicateurs d'empreinte.
CFDD (écrit)	<p>Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: les pertes et le gaspillage alimentaire; TMR (<i>Total Material Requirements</i>); <i>Material footprint</i> - valeurs absolues et par habitant pour la partie modes de consommation; subsides aux combustibles fossiles (pourcentage total des dépenses nationales).</p>	<p>Les recherches sont en cours, entre autres au BFP, pour développer des indicateurs d'empreinte et de <i>Total material requirement</i>.</p> <p>Il faut en outre procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs dans cet ensemble.</p>

## 2.4.9. Territoires et écosystèmes

Tableau 11

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	<p>Outre l'indicateur 'oiseau' qui semble être robuste, simple et abordable pour le grand public, il existe le '<i>Living Planet Index</i>'; programme basé sur les variations d'abondances des vertébrés. L'indicateur est un ratio des tailles de population entre la date t et 1970.</p>	<p>Les 7 premiers commentaires feront l'objet d'une seule réponse.</p> <p>Pour approfondir les remarques sur ce thème, une rencontre spécifique a eu lieu entre le SPF santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement et le BFP.</p>
CIDD (écrit)	<p>Indicateurs relatifs à la population d'une seule espèce (espèce indicatrice, clé de voûte, emblématique ou parapluie), "sentinelles" de l'environnement comme les abeilles en mentionnant leur richesse spécifique (taille de population et variations), leur aire de répartition, leur probabilité d'extinction.</p>	<p>Cette réunion a permis de constater que les indicateurs proposés dans le rapport intermédiaire pour le thème <i>Territoires et écosystèmes</i> sont actuellement les seuls disponibles, même si ce ne sont pas les meilleurs indicateurs possibles pour refléter ce thème. Ils sont dès lors maintenus à défaut de mieux.</p>
CIDD (écrit)	<p>L'indicateur lié à la 'part des espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable' est plutôt lié à l'utilisation et la gestion des ressources naturelles (biomasse) et ne reflète pas l'ensemble des ressources marines. Un autre indicateur pourrait être les populations de poissons, l'évolution des espèces menacées...</p>	<p>De meilleurs indicateurs ne peuvent être repris actuellement et ceci pour diverses raisons:</p>
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	<p>En Belgique, en réponse aux objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité, on ne limite pas aux zones protégées aux sites Natura 2000, car cette surface reste fixe. Il conviendrait plutôt d'utiliser la part de la surface terrestre gérée dans une optique de conservation de la nature (ce qui inclut les unités de gestions de Natura 2000 qui rencontrent cet objectif) en nombre de sites et en surface des sites et en part de la surface terrestre gérée dans une optique de conservation de la nature.</p>	

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit)	Les indicateurs ne sont pas toujours harmonisés au niveau belge et il est parfois délicat de prendre un indicateur EU.	- Ils sont en cours de développement. C'est le cas, par exemple, des indicateurs de bon état écologique des mers européennes, en cours de développement dans le cadre de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. Lorsque ces indicateurs seront développés, l'un d'entre eux pourrait remplacer l'indicateur lié à la 'part des espèces de poissons à l'intérieur des valeurs de rendement durable'.
CIDD (écrit)	Des travaux sur les indicateurs biodiversité existent au niveau européen et ceux-ci sont régulièrement actualisés pour répondre aux objectifs de la stratégie européenne pour la biodiversité. Des travaux sont aussi en cours au niveau européen et BE sur la cartographie des écosystèmes et des services écosystémiques.	- Il n'existe qu'une ou deux données, dans le cadre d'études spécifiques, mais il n'y a pas de suivi prévu actuellement à l'avenir. C'est le cas, par exemple, de la fragmentation des écosystèmes (meilleur indicateur que la part de la surface bâtie) et de la mortalité hivernale et saisonnière des abeilles domestiques (meilleur indicateur que l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs).
CIDD (écrit)	Des propositions sont faites pour ajouter les indicateurs reflétant les sujets suivants. Destruction, fragmentation des habitats (% d'une surface concernée, et rapidité de la progression du phénomène): connectivité des écosystèmes; surface des forêts, nombre de barrages. Mais aussi l'effort de pêche, l'invasion biologique (nombre d'espèces de la liste des IAS - invasive alien species - présentes sur le territoire, surfaces concernées, coût des invasions biologiques); pollutions comme l'apport en azote et/ou en phosphore (eutrophisation, dystrophisation); état de la diversité intra-spécifique (indice de diversité génétique); changement de la diversité génétique des espèces animales et végétales domestiquées; changement de statut des espèces menacées.	- Un indicateur a été développé mais le suivi n'est pas encore organisé. C'est le cas, par exemple, de la part de la zone protégée "au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone" qui a été calculé une première fois pour établir la baseline dans le cadre d'un objectif pour 2020, mais dont le suivi n'est pas encore organisé. C'est indicateur devrait remplacer la part de la surface terrestre en zone Natura 2000.
CIDD (écrit)	Un des objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité et dans le cadre du plan stratégique 2011-2020 de la convention sur la diversité biologique cible l'intégration de la biodiversité dans la comptabilité nationale. Des travaux devraient voir le jour prochainement et pourraient contribuer à étendre les comptes nationaux aux thématiques environnementales.	- Certains indicateurs n'existent pas encore mais devraient être développés afin de couvrir l'ensemble des problématiques liées à la diversité biologique. C'est par exemple le cas pour les espèces invasives.
CIDD (écrit)	Un des objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité et dans le cadre du plan stratégique 2011-2020 de la convention sur la diversité biologique cible l'intégration de la biodiversité dans la comptabilité nationale. Des travaux devraient voir le jour prochainement et pourraient contribuer à étendre les comptes nationaux aux thématiques environnementales.	Il a été repris dans le rapport qu'il faudrait analyser la pertinence et la façon d'intégrer la diversité biologique dans les comptes nationaux, pour répondre à l'objectif 5.11 de la Stratégie nationale de biodiversité.
CFDD (écrit)	Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: part des espèces animales et végétales menacées de disparition; impacts de nos modes de consommation et de production sur les pays du Sud, ainsi que sur les changements d'affectation des sols en dehors du territoire Belge; l'agriculture biologique.	L'indicateur part de <i>Surface agricole en agriculture biologique</i> a été ajouté à la liste d'indicateurs complémentaires au PIB.

## 2.4.10. Capital économique

Tableau 12

Auteur	Commentaires	Réponse
CFDD (écrit)	Des membres proposent d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: la spéculation financière; les investissements éthiques; les parts de marché des biens et services certifiés par des systèmes de certification de durabilité vérifiés de manière indépendante.	Certains de ces indicateurs sont difficiles à définir précisément (par exemple la spéculation financière). Il faut en outre procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème.

## 2.4.11. Mobilité et transport

Tableau 13

Auteur	Commentaires	Réponse
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	Proposition d'indicateurs de suivi de la VLT 2050 sur l'utilisation des différents modes de transports (part modale des transports collectifs - privés ou publics- de personnes, part modale du rail et de la voie d'eau pour le transport de marchandises) en nombre de km parcourus, nombre de voyageurs/km ou tonnes/km, représentés sous la forme de diagrammes en circulaires.	L'information essentielle est la part modale très largement dominante de la voiture et des camions. C'est donc cet indicateur qui a été choisi. Il faut noter que la part modale des transports collectifs pour les passagers (ou du rail et de la voie d'eau pour les marchandises) est l'exact complément de la part modale de la voiture (de la route).
CIDD (écrit)	La longueur du réseau ferroviaire est-elle une bonne mesure de l'accès aux transports publics ? Un indicateur potentiel par rapport au nombre d'usagers serait sans doute plus pertinent.	L'indicateur sur le réseau ferré a été supprimé. Des recherches sont en cours pour identifier un indicateur d'accès aux transports publics (voir 3.2.2.1 dans le rapport).
CIDD (TR) et CFDD (écrit)	En attendant la publication d'un indicateur plus complet et régulier sur la congestion, il serait préférable d'utiliser un indicateur sur le parc automobile. Un indicateur peut être développé sur le coût économique de la congestion? Ne mentionner à la rigueur que les travaux que le BFP a réalisés. Les données pour développer un tel indicateur existent dans les big data.	La taille du parc automobile n'est qu'un des nombreux facteurs qui influencent la congestion. Le calcul du coût de la congestion repose sur de nombreuses hypothèses et de ce fait, ne correspond pas aux critères de qualité statistique.
CFDD (écrit)	Des membres proposent enfin d'ajouter des indicateurs reflétant les sujets suivants: utilisateurs des transports en commun (h/f); autopartage et voitures de société (h/f); personnes impliquées dans les accidents de la route en tant que victime ou coupable par moyen de transport (h/f); blessés graves (h/f); temps de déplacement dans le cadre du travail et des soins (h/f).	Il faut procéder à des choix pour limiter le nombre d'indicateurs par thème dans cet ensemble. De plus, certains indicateurs devraient encore être développés.

## 2.5. Présentation des indicateurs

Cette section reprend les commentaires reçus en réponse à la question 7 de l'encadré 1.

Auteur	Commentaires	Réponse
CFDD (écrit)	Dans la présentation de l'indicateur, le groupe de membres propose de veiller à restreindre les valeurs en ordonnée à celles comprises entre le minimum et le maximum observé ou vraisemblable, de façon à permettre de mieux visualiser l'évolution des valeurs.	L'échelle verticale des graphiques a été adaptée pour mieux illustrer l'évolution des indicateurs tout en prenant en compte le message principal véhiculé par le graphique.

## 2.6. Liste d'indicateurs principaux

Cette section reprend les commentaires reçus en réponse aux questions 8 et 9 de l'encadré 1.

Le rapport préliminaire proposé à la consultation contenait une liste d'indicateurs principaux, qui reprenait un seul indicateur par thème. Après la consultation, il a été décidé de ne plus inclure dans ce rapport une telle liste. En effet, le choix d'un seul indicateur par thème implique de mettre en avant une problématique particulière et de minimiser involontairement l'importance d'autres problématiques. Ce choix n'est pas politiquement neutre, comme cela a été souligné lors de la consultation avec la CIDD et le CFDD, notamment dans les commentaires repris ci-dessous. Il a toutefois été décidé de faire des propositions lors du débat parlementaire prévu par la Loi, afin que le parlement puisse en débattre.

Il n'y a donc pas de réponse spécifique aux commentaires reçus sur ce sujet lors de la consultation.

Tableau 14

Auteur	Commentaires
CIDD (écrit & TR)	Il semble peu efficace de vouloir proposer un indicateur principal par thème car l'arbitrage à ce niveau est très difficile à faire et le choix de cet indicateur principal devient un acte politique. Comme certains thèmes regroupent différentes dimensions on peut, en effet, s'interroger sur le choix de certains indicateurs comme indicateurs principaux.
CFDD (écrit)	Le groupe de membres demande que la méthodologie de choix soit non seulement mieux explicitée et rendue transparente, mais qu'elle fasse partie des aspects à débattre. Un indicateur composite aurait également pu être construit pour refléter l'ensemble des indicateurs d'un thème.
CIDD (écrit)	Les indicateurs principaux doivent représenter des limites mondiales nationales qui risquent d'être dépassés.
CIDD (TR)	L'avantage de ce nombre restreint est de pouvoir présenter une proposition au parlement par rapport à laquelle les parlementaires peuvent réagir. Ce sont les parlementaires qui doivent se prononcer sur la façon dont la liste doit évoluer dans la perspective du rapport suivant.
CIDD (écrit)	J'ai apprécié en particulier le choix de la formation continuée comme indicateur principal en matière d'éducation.
CIDD (écrit) et CFDD (écrit)	Trois exemples de choix d'indicateur principaux remis en question: (1) les émissions de GES comme indicateur principal 'environnement et climat' (ce qui risque d'occulter d'autres problématiques comme la pollution de l'air et ses effets néfastes sur la santé), la proposition de scinder certains thèmes devrait faciliter l'identification des indicateurs principaux et améliorer leur pertinence; (2) l'indicateur personne-km devrait être l'indicateur principal du thème mobilité et transport. En effet, le premier défi est de réduire la demande de transport, les modes alternatifs étant incapables d'absorber une part importante du trafic routier actuel; et (3) la formation continuée comme représentant le thème "éducation". Le groupe des membres propose de prendre comme alternative le niveau de qualification des jeunes.

### 3. Bibliographie

ICN/BFP (2016a). *Indicateurs complémentaires au PIB*. Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan. [www.plan.be](http://www.plan.be).

ICN/BFP (2016b). *Banque de données des indicateurs complémentaires au PIB*. Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan. [www.plan.be](http://www.plan.be).

MB (2014). *Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie*. Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256.